

Bon de souscription, locomotive à vapeur

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la locomotive à vapeur
141 R 1199**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - Locomotive

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Nom ou Société :

Adresse :

CP : Ville :

Coupon à renvoyer à :
FONDATION DU PATRIMOINE
37 bis, quai de Versailles - 44000 NANTES

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Délégation de Loire-Atlantique



**Participez à la restauration de
la locomotive à vapeur 141 R 1199**



Vos dons en ligne

www.pays-de-la-loire.fondation-patrimoine.org



web

Scannez le code ci-contre et faites votre don sur notre site internet.

La Fondation

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine :

- **attribue son label** à des particuliers, leur permettant de bénéficier **de déductions fiscales** à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, **en participant à leur financement**,
- **contribue à mobiliser le mécénat** en faveur de projets de restauration du patrimoine local, favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels.



La Fondation du Patrimoine **s'associe à la restauration**

de la locomotive à vapeur 141 R 1199

en mobilisant le mécénat

de particuliers et d'entreprises par la présente souscription.

Construite en 1947 par les usines BALDWIN Locomotives Works à Philadelphie USA, la locomotive effectue toute sa carrière au dépôt du Mans. Elle est radiée en 1971 après avoir parcouru 1 626 351 kms.

Elle fait partie des 12 locomotives de ce type conservées et des 4 agréées pour circuler sur le réseau ferré national.

Actuellement, la locomotive est en révision générale décennale. Tous les 10 ans, la chaudière doit subir une épreuve de pression (retimbrage) qui, si elle est validée, lui permettra de reprendre du service actif en tête de trains de voyageurs.

Une première phase de travaux a été effectuée au titre de l'année 2011/2012. Une seconde phase concernant le remplacement de 55 tubes à fumée doit être effectuée pour la remise en état complète de la chaudière.

L'Association Loco Vapeur 141 R 1199 organise des voyages sur le réseau ferré national proposant ainsi aux amateurs de retrouver ou de découvrir les plaisirs des voyages d'antan en train à vapeur. Les voyages sont organisés majoritairement autour d'événements culturels, festifs ou touristiques.

Par exemple : Journées du Patrimoine, Festival celtique de Lorient, Grand Pavois La Rochelle, rassemblement de locomotives anciennes et autorails à Montluçon, Festival Simenon Les Sables d'Olonne, affrètement pour des voyages spéciaux comme Paris-Lyon avec le fameux Mistral.

Les dons ouvrent droit pour les particuliers à une réduction d'impôt de 66 % ou de 75% pour ceux assujettis à l'impôt sur la fortune, et de 60% pour les entreprises (dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers et 5% du chiffre d'affaires pour les entreprises).